

CONSEIL D'ECOLE DU 13 NOVEMBRE 2025

PROCES VERBAL

Nom	Présent	Excusé	Suppléant
Directeurs d'écoles, présidents du conseil d'école			
Mme Geney-Guerittot	X		
M Marion	X		
Enseignants			
Mme Solombrino	X		
Mme Lapeyre	X		
Mme Lyonne-Laforet	X		
Mme Bouix		X	
Mme Broussou-Delbarre	X		
Mme Berger	X		
Mme Gippet	X		
Représentants du RASED			
Mme Ravet, psychologue scolaire		X	
Représentants des parents d'élèves titulaires			
M. Guedj	X		
Mme Monge	X		
M. Ramirez	X		
Mme Boudias	X		
Mme Raffour	X		
Mme Bloquet	X		
Inspecteur de l'Education Nationale			
M. Caroff		X	
Maires des communes ou leurs représentants			
M. Solombrino (Vertrieu)	X		
Mme Berthelot (La Balme les Grottes)	X		
M. Berthelot (La Balme les Grottes)	X		
Mme Caros	X		
DDEN			
Mme Laroche		X	
M. Rigaud	X		
Voix consultative			
Mme Carros	X		

Procès-verbal établi le 13 novembre 2025

Les présidents, Mme Geney-Guerittot et M. Marion

Les secrétaires de séance, Mmes Berger et Gippet

1. ORGANISATION GENERALE DE L'ECOLE

Présentation du RASED (Réseau d'Aide Spécialisé aux Élèves en Difficulté)

Sur nos écoles, le RASED se compose d'une maîtresse E (Mme Amélie CLAUSTRE) et d'une psychologue (Mme RAVET Martine).

Fonctionnement du RASED

Le RASED de Montalieu travaille sur 16 communes soit 18 écoles.

Cela représente environ 1700 élèves.

Il travaille potentiellement sur toutes les écoles, pour tous les niveaux.

La maitresse E intervient à la demande des enseignants afin d'aider les enfants à être meilleurs élèves.

La psychologue intervient à la demande des parents (04 74 88 48 87 et rased-montalieu@ac-grenoble.fr) ou des enseignants mais seulement avec l'autorisation des parents pour aider l'enfant à se construire.

Le financement du RASED provient des différentes communes sur lesquelles il peut intervenir.

1.1. Élection des RPE et conseil commun aux deux écoles

L'élection des Représentants des Parents d'Élèves a eu lieu dans chaque école. La liste des parents élus a été affichée comme prévu.

Sont élus pour cette année scolaire :

Ecole la Balme	Ecole Vertrieu
M. Ramirez	M. Guedj
Mme Boudias	Mme Monge
Mme Raffour	
Mme Blocquet	

Les écoles de La Balme et de Vertrieu fonctionnent en tant que Regroupement Pédagogique Intercommunal depuis plusieurs décennies. Tous les partenaires du Conseil d'École ont appris à travailler ensemble.

Il est proposé aux membres du conseil de réaliser pour cette année scolaire des conseils d'école communs aux deux écoles du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal).

Le vote est effectué à main levée.

La proposition est adoptée à l'unanimité, sans abstention.

1.2. Effectifs du RPI (2025 – 2026)

Répartition par classe d'âge	
PS : 22	14B/8V
MS : 25	20B/5V
GS : 22	13B/9V
CP : 26	19B/7V
CE1 : 15	5B/10V
CE2 : 19	12B/7V
CM1 : 16	12B/ 4V
CM2 : 19	10B/9V
Total RPI : 164 élèves (95 sur La Balme et 69 sur Vertrieu)	
Balmolans : 66 + 39	
Vertrolans : 29 + 30	

Des prévisions d'effectifs sont demandées chaque année aux directeurs pour l'année scolaire suivante. Il est important que les informations quantitatives dont tous les partenaires de l'école (mairies, RPE, parents, ...) peuvent disposer nous soient communiquées afin de pouvoir transmettre à la DSSEN des chiffres qui s'approchent le plus possible de la réalité.

Ces chiffres déterminent la carte scolaire pour l'année prochaine, à savoir le nombre de classes dans chaque école. Ils peuvent amener l'administration à fermer ou ouvrir des classes.

A ce jour, 20 élèves nés en 2023 sont susceptibles de rentrer à l'école en septembre 2026.

Des élèves bénéficiant d'une reconnaissance de handicap sont scolarisés au sein du RPI.
Nous accueillons ainsi des AESH dans les écoles, au nombre de 2 sur la Balme (pour 3 élèves) et 4 sur Vertrieu (pour 5 élèves).
L'ensemble des enseignants apprécient fortement leur présence et leur implication au quotidien.

1.3.Règlements intérieurs, sécurité et organisation des Activités Pédagogiques Complémentaires

Règlement intérieur :

Le directeur de Vertrieu propose de modifier les règlements intérieurs des deux écoles comme suit :

Pour l'école de Vertrieu

- Modifications concernant l'article 1 :

A midi, les élèves qui ne mangent pas à la cantine sont raccompagnés au portillon et passent sous la responsabilité de leurs parents. En l'absence d'un adulte, l'enfant patiente devant l'école. Il n'est pas surveillé. Dans le cas d'un enfant que personne ne serait venu chercher, il appartient au directeur d'école de prendre les décisions appropriées aux circonstances dont en dernier ressort, la remise de l'enfant aux autorités de police ou de gendarmerie. [Les modifications apportées sont en gras].

Vote du règlement intérieur : Le règlement est voté à main levée pour chaque école et adopté à l'unanimité, sans aucune abstention.

Question des parents :

Quelles sont les règles de sortie des enfants à la sortie de l'école de Vertrieu et lors du retour du bus de Vertrieu à la Balme (présence adulte requise ou non ?)

Réponse des directeurs : Conformément à la réglementation, les enfants de plus de 6 ans sont sous la responsabilité de l'école et donc du personnel enseignant uniquement pendant le temps scolaire. La responsabilité est transférée aux familles dès lors que l'enfant passe le portail de l'établissement : les enseignants n'ont pas à prendre en charge la surveillance des enfants après les temps d'école.

La situation est identique concernant la sortie des élèves balmolans lors du retour du bus.

Organisation des APC

Les APC sont organisées de la manière suivante :

- A la Balme : les mardis, jeudis de 16 h 15 à 17 h.
- A Vertrieu : les lundis, jeudis et vendredis de 16 h 30 à 17 h 30.

Il n'est pas possible de proposer les APC sur la pause méridienne puisque le temps de pause obligatoire pour les élèves est de 1H30. Les horaires du RPI ne permettent pas ce temps de repos si on y ajoute des APC.

Les PS ne participent pas aux APC du fait de leur jeune âge.

Rappel des textes : « Organisées par les enseignants et mises en œuvre sous leur responsabilité, les activités pédagogiques complémentaires contribuent à la réussite de chaque élève. Elles doivent être pleinement investies pour soutenir les apprentissages fondamentaux des élèves, notamment les plus fragiles. »

Les enseignants se réunissent en conseil des maîtres afin de proposer les APC aux élèves qui en ont besoin, sur des points différents des programmes scolaires.

Les parents peuvent accepter ou non l'aide proposée à leur enfant, mais l'élève doit être présent sur la totalité des séances pour que l'aide apportée soit bénéfique. Les APC ne sont pas un temps de loisir mais un temps d'apprentissage et de renforcement sur des compétences ciblées et adaptées à chaque élève : ces remédiations s'envisagent sur un temps long, la présence de l'enfant sur la totalité des séances proposées est donc obligatoire.

Chaque école gère librement les propositions d'APC avec des petits groupes qui peuvent varier ou non selon les périodes.

Les mairies des deux communes offrent la possibilité de rester au périscolaire de la commune de l'école de l'enfant, si celui-ci habite la commune voisine. Les élèves seront prioritaires à condition d'avoir rempli en amont le dossier d'inscription auprès de la mairie concernée.

1.4. Le temps de récréation

Question des parents de Vertrieu :

Est-il possible d'utiliser le terrain en herbe situé derrière l'école pour les récréations ?

Réponse du directeur : Ce terrain n'existe pas. Des efforts de végétalisation ont été faits par le biais de la Coopérative scolaire.

Question des parents de la Balme : *Souhait de plus de verdure et d'ombre. Le parc communal peut-il être utilisé par l'école ?*

Réponse de la directrice : Le pré derrière l'école, clos de murs, est utilisé autant que possible ; concernant l'ombre il nous reste à attendre la pousse des arbres plantés lors de la 1^{ère} phase du plan de re-végétalisation lancé par la commune.

Il est impossible d'utiliser le parc communal avec les jeux au quotidien car il n'est pas sécurisé et cela nécessiterait un encadrement renforcé.

2. VIE DE L'ECOLE

2.1.Bilan des Coopératives Scolaires

Le trésorier de chaque école présente le bilan de la Coopérative Scolaire pour l'année 2025/2026.

La coopérative scolaire permet de financer du matériel pédagogique, des livres ou des jeux, ainsi que des projets ou spectacles en complément du Sou des Écoles.

La Balme : Solde de + 1553 € en novembre 2025. La vente des photos et les cotisations perçues sont les principales ressources financières sur l'année écoulée.

Une subvention de la mairie est aussi allouée à la coopérative scolaire.

Les dépenses principales pour l'année écoulée ont été le paiement de l'intervention d'un jardinier pour le jardin de l'école en automne et au printemps ainsi que l'achat de fournitures scolaires et de livres.

Vertrieu : Solde de +1517 € en septembre 2025.

Les photos, les cotisations perçues et la tombola sont les principales ressources financières sur l'année écoulée.

Une subvention de la mairie est aussi allouée à la coopérative scolaire.

Les dépenses principales pour l'année écoulée ont été l'achat de livres pour les classes ainsi que les frais de déplacement en bus.

La vente de photos scolaires s'est arrêtée le 11/11 pour une livraison avant les vacances de Noël. Il y a eu 68 commandes au total pour un montant de 1504 euros. Sur cette somme, la Coopérative scolaire perçoit 25% de la vente, soit 376 euros.

Les élèves des deux écoles, réaliseront différents objets qui seront vendus lors du Marché de Noël du Sou. Les bénéfices de cette vente seront versés aux deux coopératives.

2.2.Sécurité

2.2.1. Sécurité des enfants

Pour le balmeaubus :

Remarques des parents :

Est-il possible d'avoir une meilleure information en cas de retard ? Est-il possible de donner les horaires avant la rentrée de septembre ?

Réponse de la mairie : Les horaires sont notés sur la feuille d'inscription donnée en début d'année lors de l'inscription au Balmeaubus. L'accompagnatrice qui se trouve dans le bus a les numéros de téléphone des parents. Si besoin elle contacte les familles. En cas de doute le matin sur le passage du bus, vous pouvez contacter le périscolaire de la Balme.

Mme Caros et l'accompagnatrice disposant des numéros de téléphone, elles peuvent prévenir quelques familles qui auront à charge de faire circuler l'information.

Question des parents : *Est-il possible d'avoir des informations concernant les formations et sensibilisations réalisées dans le cadre de la lutte contre le harcèlement scolaire ?*

Réponse des directeurs :

L'école de la Balme, en tant qu'école maternelle avec une classe de CP est moins concernée par la problématique du harcèlement qu'une école élémentaire. Néanmoins, l'ensemble des personnels veille au bien-être des élèves confiés et au bon apprentissage du vivre-ensemble comme remarqué par les familles dans leur retour pour ce CE (« satisfaction générale et bon climat scolaire concernant les relations inter-élèves »).

Concernant l'école de Vertrieu, une communication spécifique a été faite par mail le 6 octobre, en voici le contenu :

« Madame, Monsieur,

La problématique du harcèlement scolaire est une réalité à laquelle chaque enfant peut être confronté, et ce dès l'école primaire.

Afin de mieux accompagner et protéger les enfants qui nous sont confiés, l'équipe de l'école s'investit dans le cadre du programme PHARE mis en place par le gouvernement. [<https://eduscol.education.fr/974/lutter-contre-le-harcelement-entre-eleves>]

Les formations réalisées et en cours nous permettent d'ores et déjà d'être labellisés depuis l'année dernière au niveau 1 (pièce jointe).

Nous essaierons cette année d'atteindre le niveau 2 dit d'engagement en :

- participant à la journée nationale de lutte contre le harcèlement du 6/11

- proposant aux élèves, sur l'ensemble de l'année, des temps de travail en lien avec le harcèlement pour mieux les informer

- poursuivant notre parcours volontaire de formation

- en continuant à communiquer avec vous et vos représentants afin que chaque partenaire de l'école soit correctement informé

Lors de la journée du 6/11, des questionnaires d'auto-évaluation seront proposés aux élèves à partir du CE2 (conformément à la demande du ministère) afin de mesurer le niveau de qualité du climat scolaire.

Un retour général vous sera fait dans les meilleurs délais suite à cette passation, mais aussi durant le Conseil d'Ecole du 13/11. »

Ce retour est actuellement en cours de réalisation. Les familles dont les enfants ont été reçus par M. Marion parce que leurs réponses posaient question ont été prévenues.

2.2.2. Sécurité incendie et PPMS

Un exercice incendie a été effectué dans les deux écoles. (le 10/11/25 à La Balme et le 29/09/25 à Vertrieu)
L'évacuation de tous les élèves s'est déroulée rapidement et en bon ordre sur les deux écoles.

Un exercice PPMS attentat-intrusion a été organisé sur l'école de Vertrieu le 6/10. Un scénario de confinement a été retenu durant lequel les élèves ont été acteurs de leur propre mise en sécurité par des discussions avec leur enseignant : comment réagir, Que doit-on faire ? etc...

Sur l'école de la Balme, cet exercice a eu lieu le vendredi 17 octobre. Cet exercice de confinement est présenté sous forme ludique afin de ne pas angoisser un public très jeune. Le bilan est le suivant : réaction rapide dans toutes les classes, les élèves se sont cachés dans les lieux prévus à cet effet et ont fait le silence. L'exercice a duré 12 minutes.

Un exercice PPMS confinement pour risques majeurs est prévu durant l'année dans les deux écoles.

2.3. Évaluations nationales

Comme l'année précédente, les évaluations nationales ont permis une évaluation diagnostique des progrès et des difficultés des élèves ; elles ont permis notamment d'aider à la formation des groupes d'APC et de mettre en place des dispositifs de différenciation pédagogique dans l'intérêt des élèves.

Ces évaluations sont mises en place du CP au CM2.

Une nouvelle séquence d'évaluations sera réalisée au CP courant janvier.

2.4.Nouveau projet d'école suite à l'évaluation des écoles du RPI

Conformément à la loi Rilhac de 2019, le RPI a fait l'objet d'une évaluation d'école l'année dernière par des acteurs extérieurs à la circonscription.

En bilan, il ressort que les écoles mettent en œuvre l'ensemble des moyens possibles pour accueillir et permettre l'épanouissement des élèves qui leur sont confiés.

Un axe de travail prioritaire a été souligné : la construction d'un parcours unifié des élèves de la maternelle jusqu'au collège. Dans ce cadre-là, la rédaction d'un nouveau projet d'école sur cette année permettra de répondre au mieux à cette problématique.

Ce nouveau projet d'école portera également sur la mise en œuvre du programme EVAR : Éducation à la Vie Affective et Relationnelle en maternelle et en élémentaire.

Ce programme est intégré dans les programmations de chaque enseignant.

Il a pour but, sur les 3 cycles, d'apprendre à l'enfant à connaître son corps et à le respecter, mais aussi à respecter le corps et l'intimité d'autrui.

En cycle 3, des cours plus spécifiques concernant les modifications corporelles et psychologiques en lien avec la puberté sont donnés.

La notion de sexualité n'est pas abordée avant le collège.

3. Moyens

3.1. Stationnement aux abords des écoles

Question à la mairie de Vertrieu :

La sortie du soir est problématique. Est-il possible de prévoir la fermeture de la rue des écoles ou bien la présence d'un agent communal afin de faciliter la circulation ?

De plus, un aménagement pour encourager l'utilisation du vélo est-il possible ?

Réponse de la mairie : Afin que la sortie soit moins problématique, les familles sont invitées à utiliser le parking situé à côté du plateau de sport.

Il n'est pas prévu de fermer la rue des Ecoles. Il appartient à chacun d'utiliser le parking mis à disposition.

Le personnel communal finit son travail à 16h30 et n'a pas la compétence d'intervenir concernant la circulation. Un aménagement type parking à vélos semble compliqué par manque de place.

Question à la mairie de la Balme :

Est-il possible de communiquer à nouveau aux familles de ne pas se garer en double-file sur le parking ?

Réponse de la mairie : Il appartient à chacun de faire preuve de civisme.

3.2. Cantine

Remarque et questions à la mairie de la Balme :

Plusieurs parents évoquent des retours d'enfants sur un système de croix, de menaces d'exclusion et de listes "d'enfants pas sages" à la cantine de La Balme.

Mention d'une récompense en Chocobons pour les enfants jugés sages ou silencieux, perçue par certains comme une source d'injustice ou de malaise entre enfants.

Plusieurs parents ont partagé leurs observations concernant les interactions à la cantine de La Balme. Ils évoquent notamment une perception de rigidité ou de sévérité de la part d'une personne en particulier, ce qui pourrait, selon eux, impressionner les enfants ou rendre les échanges avec les familles moins fluides. Ces retours pourraient être l'occasion d'échanger ensemble pour mieux comprendre les attentes de chacun et renforcer le climat de confiance.

D'autres rappellent que le repas doit rester un moment convivial, d'échange et de détente, non un temps de silence imposé.

Solutions proposées par les familles via les RPE :

- *Proposition de créer une charte de la cantine élaborée avec les enseignants, pour clarifier les règles auprès des enfants.*
- *Suggestion de formations pour le personnel (analyse de pratiques, gestion des émotions, outils ludiques pour gérer le bruit).*

- *Idée d'équiper le personnel de boules quies sur mesure ou d'installer des cloisons antibruit pour améliorer les conditions de travail et limiter la tension liée au bruit.*
- *Proposition de recréer des groupes de table par classe, notamment pour favoriser le bien-être et la socialisation des plus petits.*

Réponse de la mairie : Un échange constructif a eu lieu entre la mairie et les RPE avant le Conseil d'Ecole.

Bilan de ces échanges :

Il n'y a pas de menace d'exclusion ou de sanction même si des croix sont utilisées. Un autre outil sera utilisé comme de la musique pour récompenser les enfants si leur comportement est correct.

Le Chocobon est donné aux enfants uniquement le vendredi avant les vacances comme récompense et dans un esprit de convivialité.

Les enfants sont incités à goûter de tout pour s'ouvrir à la diversification alimentaire mais ne sont pas forcés.

Une réflexion est en place autour de l'utilisation de leds signalant l'intensité sonore.

Déroulement du temps méridien : Les petits et les moyens (1er service) partent en premiers se laver les mains et manger. Les grands et les CP (2ème service) partent dans la cour. Quand les enfants du 1er service en sont au laitage les enfants du 2ème service s'installent. Quand les enfants du 1er service ont terminé, ils vont se préparer pour le temps de sieste/repos. A la fin de leur repas, les CP sont dehors pendant le temps d'accueil et une mallette de livres est mise à leur disposition. Les grandes sections ont un temps calme après leur déjeuner.

Un test est en cours pour donner du pain dès le début du repas. A voir ce que cela donne dans les prochains jours.

Mme Caros rappelle aux parents que les enfants sont entourés d'un personnel bienveillant et qu'il ne faut pas hésiter à la contacter s'il y a un besoin d'échanges ou de clarification (appel, mail sur le site « cantine de France » est possible).

3.3 Périscolaire

Question des parents de la Balme : *Qu'en est-il de l'état de l'Algeco servant au périscolaire suite à l'effondrement du plafond ?*

Réponse de la mairie : Il a été remis en état rapidement.

Remarque des familles de Vertrieu : *Myriam et Aurélie sont souvent citées comme attentives, à l'écoute et bienveillantes. Le temps de cantine est décrit comme agréable, avec une bonne ambiance générale.*

4. Remerciements

Les enseignants remercient la Mairie de la Balme de l'augmentation du budget alloué par élève pour l'achat des fournitures scolaires qui est passé de 40 à 45 €.

Nous remercions également l'aménagement de la salle de motricité avec la mise en place de panneaux occultants sur le toit vitré qui permettent de mieux réguler la lumière et la température de cette pièce.

Les enseignants remercient la mairie de Vertrieu pour l'achat et l'installation des ENI (écran numérique interactif) dans toutes les classes.

Globalement, les familles expriment une forte satisfaction vis-à-vis des écoles de La Balme et de Vertrieu.

Les enfants aiment leurs enseignants et les activités proposées (mention des activités manuelles notamment). Plusieurs messages de remerciements ont été adressés à l'équipe éducative.

Parole au DDEN

Je reconnaiss le bon fonctionnement des 2 écoles.

Parole aux Mairies

Mairie de Vertrieu : M. Solombrino remercie les enseignants mais aussi les parents pour les retours positifs concernant le personnel communal. Les remarques positives concernant le personnel de la cantine seront transmises.

Mairie de La Balme : M. le Maire remercie les écoles, les enseignants et le personnel communal. Par ailleurs, il remarque que les échanges avec les RPE ont permis de répondre de manière constructive aux questions des parents concernant le fonctionnement de la cantine. La salle de motricité et la cantine vont être climatisés avant les prochaines grandes chaleurs (devis de 50 000 euros).

Les dates des prochains conseils d'école sont fixées au **mardi 24 mars à 18h à l'école de la Balme** et au **mardi 30 juin à 18h à l'école de Vertrieu.**

Les questionnaires seront distribués aux familles les semaines du 23 février pour un retour au week-end du 14 mars au plus tard et du 1er juin pour un retour le week-end du 20 juin au plus tard.